

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 11 décembre 2024 à 19 h 32, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Aucun membre du conseil n'est absent.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2024-12-269

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 00

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 Adoption du règlement 2024-05 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2025

3.2 Retrait d'affectations du surplus au budget 2024

3.3 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond

3.4 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

travaux de remplacement du ponceau du ruisseau
Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

3. Affaires diverses

2024-12-270

3.1 Adoption du règlement 2024-05 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2025

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 décembre 2024 par monsieur le conseiller Francis Léger et qu'un projet de règlement concernant le budget et la taxation a été adopté ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2024-05 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2025.

ADOPTÉE.

2024-12-271

3.2 Retrait d'affectations du surplus au budget 2024

Considérant que les affectations du surplus permettent de régulariser les budgets annuels ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un réaménagement des affectations du surplus en fonction des dépenses réalisées pendant l'année en cours ;

Considérant que le retrait d'affectations du surplus du budget de l'année en cours en permet l'utilisation pour le budget de l'an prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NE PAS AFFECTER la somme de deux cent mille dollars (200 000 \$) du surplus accumulé affecté prévu au poste budgétaire 03-51000-000 du budget 2024.

DE NE PAS AFFECTER la totalité du solde disponible des règlements d'emprunt fermés prévu au poste budgétaire 03-73000-000 du budget 2024.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

ADOPTÉE.

2024-12-272

3.3 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond***

Considérant la résolution numéro 2024-04-072 visant à adjuger à l'entreprise Monco Construction inc. le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hammond au montant de 1 923 785,13 \$, taxes incluses ;

Considérant le décompte progressif numéro 4 et la demande de paiement déposés par Monco Construction inc. ;

Considérant la recommandation favorable de madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet, à la suite de l'émission du certificat de paiement numéro 4.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 4 au montant total de 56 431,59 \$, taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10%, soit de 5 643,16 \$, taxes en sus, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 50 788,43 \$, taxes en sus, à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux effectués en date du 29 novembre 2024.

ADOPTÉE.

2024-12-273

3.4 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta***

Considérant la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant le décompte progressif numéro 1 et la demande de paiement déposés par RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) ;

Considérant les quatre (4) directives de changement visant à disposer de sols contaminés, à protéger les ouvrages par temps froid, à restaurer le lit du cours d'eau et à ajouter une surépaisseur de gravier dans l'attente du pavage du chemin au printemps 2025 ;

Considérant la recommandation favorable de monsieur Christian Tremblay, ingénieur surveillant du projet, à la suite de l'émission du certificat de paiement numéro 1.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

D'ACCEPTER les directives de changement numéro 1 à 4 au montant de 32 736,65 \$, taxes en sus.

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 1 au montant total de 448 245,95 \$, taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10%, soit de 44 824,60 \$, taxes en sus, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 403 421,35 \$, taxes en sus, à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux effectués en date du 10 décembre 2024.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2024-12-274

5. Levée de la séance

À **19h38**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée